



TRENTE-DEUXIEME SESSION
13-18 mai 2002
Bali, Indonésie

DECISION 10(XXXII)

PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant la valeur des forêts africaines et l'importance économique, environnementale et sociale du commerce du bois pour beaucoup de pays du continent africain ;

Rappelant l'importance du travail déjà réalisé en Afrique par l'OIBT grâce à de nombreux projets ;

Par ailleurs, rappelant la Décision 7 (XXIV) concernant la coopération entre l'OIBT et l'Organisation Africaine du Bois (OAB) et les actions qui en résultent ;

Rappelant le Plan d'Action de Yokohama relatif à la promotion de la gestion durable des ressources forestières tropicales ;

Rappelant la Déclaration de Yaoundé par laquelle les Chefs d'Etat de six pays d'Afrique centrale se sont engagés à oeuvrer pour une gestion concertée des forêts du Bassin du Congo, sous-tendue par le Plan de Convergence et le Plan d'Action Prioritaire ;

De plus, prenant acte des contributions et recommandations des récentes missions de l'OIBT dans la région, dont la mission d'appui au gouvernement du Congo et la Décision 11 (XXX) relative à la mission technique "Renforcement de la gestion durable des forêts en Afrique Centrale (Bassin du Congo)";

Reconnaissant l'importance du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) et l'engagement de l'OIBT de concilier le commerce des bois tropicaux, la promotion du développement durable et la conservation du milieu forestier tropical.

Decide de:

1. Participer au "partenariat / initiative de Type II" en faveur du Bassin du Congo, en vue du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) en s'engageant au côté d'autres partenaires dans des actions concrètes sur le terrain. L'implication de l'OIBT dans cette initiative se fera notamment au travers des propositions de contributions aux actions citées aux paragraphes 3 et 4. La contribution de l'OIBT à la réunion de préparation de l'initiative "Bassin du Congo" n'excèdera pas 50 000 US\$.
2. Demander au Directeur exécutif de rendre compte aux sessions du Conseil des accords obtenus dans le cadre de l'initiative "Bassin du Congo" et de proposer des actions pouvant être entreprises par l'OIBT dans son domaine de compétences ;
3. Demander au Directeur exécutif d'organiser un atelier ayant pour objectifs de développer un programme régional de recherche appliquée et d'identifier les approches permettant la mise en oeuvre de ce programme en s'appuyant sur les entités, initiatives et réseaux existants. Ce programme veillera particulièrement à combler les lacunes existantes entre la recherche et ses applications sur le terrain. L'atelier devra identifier des activités de recherche centrées sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la gestion des forêts tropicales et du commerce. L'atelier se déroulera en français et sera ouvert aux autres pays africains. Il devra également reprendre et étendre les initiatives et travaux en cours : CIFOR, CIRAD, TROPENBOS, FAO, IUFRO et PNUD par exemple. Les résultats de cet atelier, dont des propositions d'actions, seront présentés pour avis à la 34ème session du Conseil. Afin de faciliter la préparation de cet atelier, il est demandé au Directeur exécutif de préparer

le programme détaillé de l'atelier dont le budget n'excèdera pas 150 000 US\$;

4. Contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'amélioration de la gestion des concessions forestières par la mise en oeuvre des lignes directrices de l'OIBT. Une attention particulière sera portée à l'impact de l'exploitation forestière industrielle sur les communautés locales et sur les sites transfrontaliers identifiés comme prioritaires pour la conservation de la diversité biologique. A cet effet, les actions suivantes seront entreprises :
 - a. Envisager un bilan et une analyse des expériences en matière de gestion forestière et de partenariat entre les divers acteurs de cette gestion prenant en compte les activités pilotes déjà financées par l'OIBT dans la région ainsi que les autres opérations menées par WCS, Agence Française de Développement et WWF. Le Directeur exécutif présentera à la 34ème session du Conseil, une proposition de termes de référence et de budget pour cette opération.
 - b. Appuyer le Réseau Régional des Instituts de Formation Forestière par l'organisation d'un atelier de formation destiné aux formateurs sur le thème de la gestion forestière, en portant l'accent sur les composantes environnementales et sociales de la gestion des concessions forestières. Le budget de cet atelier n'excèdera pas 52 000 US\$.
5. Autoriser le Directeur exécutif à rechercher des contributions volontaires des Etats membres, n'excédant pas 252 000 US\$ pour financer ces activités.

* * *